

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 23 octobre 2018  
N° de dossier : 315230.00001/16931

**Pierre-Olivier Charlebois**  
Direct +1 514 397 5291  
pcharlebois@fasken.com

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Planification de l'audience**  
HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
R-4045-2018

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 19 octobre 2018 concernant la planification de l'audience qui se tiendra dans le dossier mentionné ci-dessus à partir du 29 octobre 2018. Elle a pour but de fournir à la Régie de l'énergie (« **Régie** ») les informations relatives à la présentation de la preuve de Bitfarms.

## 1. Moyens préliminaires

Bitfarms n'entend pas soulever de moyens préliminaires dans le présent dossier.

## 2. Temps requis pour la demande de reconnaissance du témoin expert

Dans sa lettre du 9 octobre 2018, Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») a indiqué qu'il n'allait pas faire de représentation quant à la qualification demandée pour Madame Elisabeth Préfontaine à titre de témoin expert, soit « témoin expert en actifs digitaux et chaînes de blocs ». Nous n'avons pas reçu de commentaires de la part des autres intervenants à ce sujet à l'intérieur du délai prévu à l'article 31 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Dans les circonstances, nous prévoyons une durée de 15 minutes pour la présentation de la demande de reconnaissance de témoin expert de Madame Elisabeth Préfontaine.

## 3. Temps requis pour l'adoption de sa preuve écrite et de sa présentation

L'adoption et la présentation de la preuve de Bitfarms dans le présent dossier nécessitera une période d'environ 2,5 heures. La présentation de la preuve se fera sous la forme d'un panel.



# FASKEN

## 4. Liste et la qualification de ses témoins

Les témoins de Bitfarms dans le présent dossier sont les suivants :

- a) Monsieur Pierre-Luc Quimper, président et directeur de Bitfarms témoignera à titre de témoin de faits;
- b) Madame Elisabeth Préfontaine, témoignera comme témoin expert en actifs digitaux et chaînes de blocs;
- c) Monsieur Pascal Cormier, témoignera comme témoin analyste;
- d) Madame Caroline Charest, de KPMG, témoignera comme témoin analyste.

## 5. Temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et ceux des intervenants

L'intervenant prévoit une période d'une heure trente minutes pour le contre-interrogatoire du Distributeur. Par ailleurs, l'intervenant prévoit une période d'environ une heure pour le contre-interrogatoire des autres intervenants.

## 6. Temps prévu pour la présentation du plan d'argumentation

De façon préliminaire, l'intervenant prévoit une période d'une heure trente minutes pour la présentation du plan d'argumentation. Bitfarms se réserve le droit de modifier cette estimation sur la base des informations qui seront présentées lors de l'audience par le Distributeur et par les autres intervenants.

## 7. Tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience

Bitfarms précise que Madame Elisabeth Préfontaine ne sera pas disponible les 29, 30 et 31 octobre. De plus, Madame Caroline Charest ne sera pas disponible le 31 octobre en avant-midi et le 2 novembre. Nous demandons donc respectueusement à la Régie de tenir compte de ces informations dans le cadre de la détermination du calendrier d'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Pierre-Olivier Charlebois

PC/mb